

L'an deux mille treize, le 19 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 13 décembre 2013.

Présents : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Nadine SAVARY, Gérard DEPRET, Michèle ABELOOS, Didier BAERT, Nelly THIEFFRY, Jacques LEMAIRE, Isabelle DEREGNAUCOURT, Adjoint au Maire, Jeannine DEWEZ, Jean DEREGNAUCOURT, Annie DUPUIS, Viviane SLUSAREK, André PLUQUE, Elisabeth TELLIEZ, Jean-Luc DINGHUIN, Grégory DOLIGEZ, Ingrid VERON, Christophe BRAEM, Bénédicte GORISSE, Eric PECQUEUR, Catherine LECOINTRE, Elisabeth ASSUNCAO

Ont donné pouvoir : Joël BAERT à Guy DERACHE, Daniel GRUSZCZYNSKI à Viviane SLUSAREK, Edith LORIO à Dominique BAILLY, Corinne PLAISANT à Isabelle DEREGNAUCOURT, Frédéric SZYMCAK à Ingrid VERON, Christophe MONDOU à Catherine LECOINTRE

Absents:

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc DINGHUIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Monsieur le Maire propose une minute de silence en l'honneur de Monsieur Nelson MANDELA pour son parcours, son engagement, son militantisme, ses valeurs, son idéal. Après 27 ans d'emprisonnement et son accès au pouvoir, son premier geste a été de tendre la main à ceux qui l'avaient emprisonné. Toute l'assemblée (élus et public) se lève pour rendre ce dernier hommage à Monsieur MANDELA sauf Monsieur Éric PECQUEUR.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Monsieur Éric PECQUEUR souhaite émettre un amendement à la page 9 sur son vote. Il souligne ne pas avoir voté pour Madame Catherine LECOINTRE.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 2/ Echange de propriétés
- 3/ Convention avec LIDL
- 4/ Admission en non-valeur
- 5/ Ouverture de crédit - Travaux en régie
- 6/ Virement de crédits
- 7/ Dénomination du nouveau béguinage

Monsieur Christophe BRAEM désire s'exprimer devant cette Assemblée dans un souci de clarification. En effet, il souhaite ne plus appartenir au groupe Orchies Autrement et siéger au Conseil Municipal en qualité de non inscrit jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur le Maire prend acte et Monsieur BRAEM siégera dorénavant en qualité de non inscrit.

- 1 -

Convention GEPSAL

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE le renouvellement de la convention avec le GEPSAL pour l'emploi de M. Frédéric DARNAULT, éducateur sportif, à compter du 1^{er} janvier 2014 et à hauteur de 204 heures.

- 2 -

Echange de propriétés

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'acter un échange de propriétés concernant la parcelle C 1635 appartenant à Monsieur et Madame BENLARIBI - ALLEM et les parcelles C 1366 et C 1368 appartenant à la Commune. Ces parcelles se situent rue Louis Aragon, face aux Services Techniques de la Ville.

Monsieur Guy DERACHE explique que la commune avait fait acquisition de terrains le long de l'autoroute sur lesquels passe un exutoire d'eaux pluviales pour la Ville. Pour permettre un accès à ce fossé qui part de la rue Victor Delannoy pour arriver au courant de l'hôpital en passant par la route de Marchiennes. Il a été prévu cet échange de terrain faisant 324 m².

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'échange de parcelles et AUTORISE monsieur le Maire ou toute personne habilitée, notamment la Directrice Générale des Services à acter l'échange dans une étude notariale d'Orchies.

- 3 -

Convention avec LIDL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec la société LIDL à propos de l'extension du réseau de distribution d'électricité. Cette convention a pour objet le financement des travaux pour un montant de 7 724,96 € T.T.C. La société LIDL remboursera cette somme à la Ville.

Monsieur Guy DERACHE souligne que la société LIDL a voulu étendre son magasin en créant une boulangerie. A son installation, le magasin avait demandé une certaine puissance électrique qui n'est plus suffisante pour la boulangerie. Afin de signer le permis de construire, la Commune devait payer environ 7 000 €. Il a donc été décidé d'établir une convention avec LIDL afin que la Commune prenne en charge le financement de l'extension de distribution d'électricité et que LIDL rembourse à la Ville ces frais. Monsieur DERACHE explique que pour bénéficier d'un permis de construire, il faut avoir l'eau, le gaz et l'électricité et que c'est à la commune de les les fournir sur un terrain constructible.

Monsieur le Maire ajoute que LIDL ne peut pas payer directement à EDF, voilà le pourquoi de cette convention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la signature d'une convention entre la Ville et la société LIDL.

- 4 -

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une admission en non-valeur due au, titre de recettes au nom de Madame Marie-Joelle WALLEZ-MARECHAL pour des frais de cantine de ses enfants pour un montant de 271,32 €.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur due au titre de recette pour les frais de cantine.

- 5 -

Ouverture de crédit - Travaux en régie

Il est proposé une ouverture de crédits de 15 825,02 € pour les travaux d'aménagement de toilettes à l'école Joliot Curie qui ont été effectués en régie par les ouvriers municipaux.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture de crédits pour travaux en régie.

- 6 -

Virements de crédits

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter des virements et ouvertures de crédits comme suit :

1. L'article 144 de la loi de finances pour 2012 prévoit la création du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal et intercommunal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. En 2013, la Commune doit percevoir du FPIC la somme de 18 221 € (qui consiste à une recette de 55 138 € et un reversement à l'Etat de 36 917 €). Il est donc proposé d'ouvrir des crédits afin de couvrir ce reversement de 36 917 €.

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 014	Article 73925	S/F 01	+ 37 000 €
--------------	---------------	--------	------------

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 74	Article 74127	S/F 01	+ 37 000 €
-------------	---------------	--------	------------

2. En raison de l'embauche de 10 emplois d'avenir, les dépenses prévues en 2013 pour le personnel sont insuffisantes. Ces dépenses sont compensées pour les salaires des emplois d'avenir à 75% par l'Etat, le Région Nord Pas de Calais complétant le financement, soit un reste à charge pour la Commune d'une vingtaine d'euros par mois. Cela nécessite néanmoins les virements de crédits suivants :

Chapitre 66	Article 66111	S/F 01	- 18 200 € (frais financiers)
-------------	---------------	--------	-------------------------------

Chapitre 012	Article 64131	S/F 422	+ 18 200 €
--------------	---------------	---------	------------

Chapitre 022		S/F 01	-30 000 € (chap. 022 : dépenses imprévues)
--------------	--	--------	--

Chapitre 012 Article 64168 S/F 822 + 30 000 € (article où sont payés les contrats d'avenir).

3. Il est proposé également une ouverture de crédit en recettes et en dépenses de fonctionnement car on a reçu des remboursements sur rémunérations de la part de l'Etat pour les emplois d'avenir.

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 012 Article 64168 S/F 822 +24 000 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 013 Article 6419 S/F 822 + 24 000 €

4. La Ville doit aussi rembourser à l'Etat la TLE payée par l'aménageur de la zone d'activités de l'Europe pour les permis de construire de GAMM VERT et LIDL, pour un montant de 37 400 €. Il est donc proposé une ouverture de crédits en recettes et dépenses d'investissement pour couvrir ce remboursement. Les recettes proviennent des recettes de la Taxe Aménagement (lesquelles n'avaient pas été budgétées).

Dépenses d'investissement

Chapitre 10 opération financière Article 10223 S/F 01 + 37 400 €

Recettes d'investissement

Chapitre 10 opération financière Article 10226 S/F 01 + 37 400 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures et virements de crédits ci-dessus.

- 7 -

Dénomination du nouveau béguinage

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la dénomination du nouveau béguinage qui va se trouver dans la zone du Carnoy, « Clos de l'Ecoubelle Bleue ».

En réponse à Madame Catherine LECOINTRE, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a deux projets de béguinage : le projet de la zone du Carnoy et celui de la rue Gaston Leroy dans l'ancienne enceinte de l'école Saint Michel qui lui sera réalisé sur 3 ou 4 étages. Sur le second projet, la société PARTENORD qui était intéressée, s'est retirée. Il y a eu aussi un problème avec l'Architecte des Bâtiments de France puisqu'un porche se situant dans ce secteur est classé. NOREVIE est sur le point de conclure les accords pour acquérir le foncier avec la volonté de bâtir une résidence Sénior. Dans la continuité de la rue Gaston Leroy, NOREVIE va rénover la résidence Anatole France : façades et intérieur. De même, une

fois l'extension de l'école maternelle réalisée, les classes de l'école annexe retrouveront le bâtiment rue Jules Roch et l'école de musique pourrait être transférée dans la zone des Trois Bonniers Marins et le foncier sera vendu à un partenaire pour des logements et des places de parking.

Pour clore le Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne quelques informations notamment sur le projet de crématorium qui a pris un peu de retard à cause des procédures administratives, les travaux devraient débuter en 2014. Il informe l'Assemblée que la cérémonie des vœux à la population aura lieu le vendredi 17 janvier prochain à 18 h 30 à la PUBECO PEVELE ARENA.

Monsieur Guy DERACHE explique qu'une réunion a eu lieu avec l'EPF ce jour concernant le germoir à pommes de terre qui devrait disparaître à partir de février 2014 avec quelques travaux préparatoires dont une chasse aux rats. Les riverains seront prévenus et les clôtures des riverains directs seront refaites à neuf.

Monsieur Jean DEREGNAUCOURT informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'extension de la déchetterie d'Orchies devraient débuter à la fin février 2014 pour s'achever fin juin.

La séance est levée à 19h 45

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Nadine SAVARY	
Guy DERACHE	
Gérard DEPRET	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jacques LEMAIRE	
Isabelle DEREGNAUCOURT	
Jeannine DEWEZ	
Jean DEREGNAUCOURT	
Annie DUPUIS	

Viviane SLUSAREK	
André PLUQUE	
Elisabeth TELLIEZ	
Jean-Luc DINGHUIN	
Grégory DOLIGEZ	
Ingrid VERON	
Christophe BRAEM	
Bénédicte GORISSE	
Eric PECQUEUR	
Catherine LECOINTRE	
Elisabeth ASSUNCAO	
Joël BAERT (Procuration à Guy DERACHE)	
Daniel GRUSZCZYNSKI (Procuration à Viviane SLUSAREK)	
Edith LORIO (Procuration à Dominique BAILLY)	
Corinne PLAISANT (Procuration à Isabelle DEREGNAUCOURT)	
Frédéric SZYMCZAK (Procuration à Ingrid VERON)	
Christophe MONDOU (Procuration à Catherine LECOINTRE)	